

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 592

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 20

À l'alinéa 154, après le mot :

« application »,

insérer les références :

« des II et III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.